

**EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2022**  
**SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

**Emprunts obligataires**

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prérogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement			
22-1071	4/2/22	Hambal Lease -HL-	HL 2022-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	16 750 000	D+ (exp) en date du 02/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 21/02 au 25/03/22	-	25/03/22	21/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	13 250 000						B+ en date du 10/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année		
-	-	BH Leasing	BH Leasing Subordonné 2022-1 (1)	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,70%	5 580 000	-	du 21 au 25/02/22	-	25/02/22	25/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							susceptible d'être porté à un maximum de	TMM+2,90%	2 395 000						susceptibles d'être portées à un maximum de	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
							12 000 000	9,90%	4 025 000						Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+3,15%	0	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
22-1072	22/2/22	Tunisise Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2022-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,60%	38 000 000	BBB (exp) en date du 11/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 09/03 au 08/04/22	22/04/22	08/04/22	14/03/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							susceptible d'être porté à un maximum de	TMM+2,75%	2 000 000						susceptibles d'être portées à un maximum de	BBB en date du 24/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
22-1074	25/3/22	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	BIAT Subordonné 2022-1	150 000 000	1 500 000	100	Catégorie A : 5 ans	8,75%	1 275 000	-	du 06/04 au 03/06/22	06/07/22	03/06/22	04/05/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							susceptible d'être porté à un maximum de	TMM+2,55%	2 310 400						susceptibles d'être portées à un maximum de	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
							200 000 000	8,75%	5 151 000						Catégorie B : 5 ans	TMM+2,55%	230 000	Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
							9,15%	11 641 000	Catégorie C : 5 ans in fine						TMM+2,95%	11 078 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année	
							9,20%	17 789 600	Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce						TMM+3,00%	28 500 000	Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)	
							9,45%	5 000 000	Catégorie E : 7 ans in fine						TMM+3,25%	9 000 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 6ème année	
							9,60%	6 500 000	Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce						TMM+3,35%	66 000 000	Amortissement total à la fin de la 10ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)	
							9,70%	14 425 000	Catégorie G : 10 ans in fine						TMM+3,45%	27 100 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
							10,00%	28 088 000	Catégorie A : 5 ans						TMM+2,75%	1 912 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
							10,10%	1 912 000	Catégorie B : 5 ans						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	BNA Subordonné 2022 (1)	150 000 000	1 500 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	en cours	-	du 17/08 au 03/10/22	17/10/22	03/10/22	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							susceptible d'être porté à un maximum de	TMM+2,55%	en cours						susceptibles d'être portées à un maximum de	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année		
22-1081	29/8/22	Arab Tunisian Lease «ATL»	ATL 2022-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	18 660 000	BBB+ (exp) en date du 22/08/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 13/09 au 17/10/22	31/10/22	17/10/22	14/09/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							susceptible d'être porté à un maximum de	10,30%	21 340 000						Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	Notation définitive non encore publiée	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année	
22-1082	29/8/22	Tunisise Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2022-2	30 000 000	300 000	100	5 ans	10,00%	17 350 000	BBB (exp) en date du 25/08/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 13/09 au 21/10/22	28/10/22	21/10/22	13/09/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							susceptible d'être porté à un maximum de	TMM+2,75%	22 650 000						susceptibles d'être portées à un maximum de	Notation définitive non encore publiée	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
-	-	Amen Bank	Amen Bank Subordonné 2022-1 (1)	40 000 000	400 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	3 100 000	-	du 28 au 30/09/22	30/10/22	30/09/22	29/09/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)			
							TMM+2,55%	1 720 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)									
							10,10%	23 180 000	Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce						TMM+3,00%	12 000 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année	

-	-	Hannibal Lease -HL-	HL Subordonnée 2022-1 (1)	10 500 000	105 000	100	5 ans	10,25%	10 500 000	-	du 29 au 30/09/22	-	30/09/22	29/09/22	Amortissement annuel constant 20 D (1/5)
-	-	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	BIAT Subordonnée 2022-2 (1)	100 000 000	1 000 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,50%	en cours	-	du 17/10 au 16/12/22	16/01/23	16/12/22	en cours	Amortissement annuel constant 20 D (1/5)
			susceptible d'être porté à un maximum de		susceptibles d'être portées à un maximum de			TMM+2,35%	en cours						Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
			150 000 000		1 500 000		Catégorie B : 5 ans in fine	9,75%	en cours						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
								TMM+2,55%	en cours						Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,85%	en cours						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 6ème année
								TMM+2,70%	en cours						Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
							Catégorie D : 7 ans in fine	10,00%	en cours						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 6ème année
								TMM+2,80%	en cours						Amortissement total à la fin de la 10ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
							Catégorie E : 10 ans dont 5 ans de grâce	TMM+3,35%	en cours						
							Catégorie F : 10 ans in fine	TMM+3,45%	en cours						

#### Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D.	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profit estimé (3)		Rendement moyen net estimé (6)	Clé de répartition du rendement		Montant souscrit en D.	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture effective	Amortissement en D.
								Taux de rendement minimum estimé (4)	Complément variable (5)		% des obligataires	% des actionnaires						
-	-	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2022-1 (1)	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	8,85%	0,25%	12,50%	70,80%	29,20%	0	05/08/22	du 01 au 05/08/22	12/08/22	01/08/22	Amortissement trimestriel constant : 5 D (1/20)
							Catégorie B : 5 ans	9,00%	0,25%		72,00%	28,00%	7 000 000					Amortissement annuel constant : (1/5)
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,60%	0,25%		76,80%	23,20%	13 000 000					Amortissement annuel constant : (1/7) à partir de la 3ème année
							Catégorie D : 10 ans dont 2 ans de grâce	9,70%	0,25%		77,60%	22,40%	0					Amortissement annuel constant : (1/10) à partir de la 3ème année

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée exclusivement aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 MD, avec engagement unilatéral de la part de la banque émettrice de racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux désirant céder leurs titres en bourse et ce, après une durée minimale de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 absences de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≤ 2 ans et < 3 ans	7,40%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,80%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,20%	TMM + 2%

(3) La constitution de ces obligations est liée au rendement de l'actif sous-jacent d'un portefeuille IARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera encaissé par l'émetteur pour être distribué aux souscripteurs selon des clés de répartition fixées au préalable.

(4) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.

(5) Chaque profil qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12,5% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable sera servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement, est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profil dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profil dépassant le plafond pourra servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IARA.

(6) Du portefeuille IARA sur lequel est adossé la rémunération des obligations.